

Parc éolien : recours contre Henry - 10/09/2012

fauvillers -

Un recours en annulation sera introduit au Conseil d'État contre le permis du ministre Henry visant à construire un parc de six éoliennes.



Le 17 juillet dernier, le ministre Philippe Henry donnait son feu vert pour construire et exploiter un parc de six éoliennes à Fauvillers. Vendredi soir, en séance du conseil communal devant une salle comble, la bourgmestre Bernadette Moinet a proposé d'introduire un recours en annulation et suspension à l'encontre de l'arrêté du ministre.

La bourgmestre a tout d'abord rappelé que le conseil a eu à plusieurs reprises à se prononcer sur ce dossier, notamment le 12 octobre 2010, avec un vote défavorable par 8 voix contre 1. Elle a également insisté sur le fait que le collège a toujours eu à cœur, comme il s'y était engagé il y a 12 ans, à respecter l'opinion publique.

Elle ajoute : *«Si nous nous étions opposés à la consultation populaire, c'est uniquement parce qu'elle faisait double emploi avec l'enquête publique qui venait de se clôturer.»*

Respecter le souhait de la population

Ceci étant, la consultation populaire qui s'est donc tenue le 28 février 2012 a connu un taux de participation important de 48 %, sachant que le vote n'était pas obligatoire. Les votants ont, à hauteur de 59 %, dit non à l'implantation d'un parc éolien dans la commune. La population s'est donc plus que clairement positionnée.

Et la bourgmestre de conclure : «Nous entendons tout simplement respecter ce vote et nous décidons d'introduire un recours en suspension et en annulation devant le Conseil d'État.»

Un manque à gagner de 1 300 000 €

Sur les bancs de la minorité, on s'est abstenu, mis à part Françoise Erneux qui a voté avec la majorité pour introduire le recours. Éric Strépenne a quant à lui ajouté : «Votre combat s'apparente à un dernier baroud d'honneur, voire à un acharnement dont vous n'aurez pas à assumer les conséquences politiques. En effet, en introduisant ce recours, vous renvoyez l'échéance finale de ce dossier aux calendes grecques.»

L'échevin indépendant Edmond Troisfontaine a reconnu que l'éolien seul ne pouvait remplacer toute l'énergie produite par les centrales nucléaires, mais il a au moins le mérite de fournir de l'énergie renouvelable et le parc de Fauvillers apporterait une quantité d'électricité couvrant les besoins de 10 000 ménages.

E. Troisfontaine a comparé le projet éolien fauwillersois à celui de Gouvy. Pour le parc de Fauwillers de 6 éoliennes, pour un engagement communal de l'ordre de 260 000 € dans la société d'exploitation, le retour se situerait entre 70 000 et 95 000€ par an. Donc après 15 à 16 ans, la somme perçue aurait pu atteindre plus de 1 300 000 €.

Le président du CPAS, Marc Holtz, a quant à lui conclu : «Si l'on refuse les éoliennes, nous resterons dépendants du nucléaire. Et donc je souhaite bonne chance aux mandataires qui auront à refuser un dépôt nucléaire dans une carrière proche de nos jardins.»

Lors du vote, c'est donc par 5 voix (B. Moinet, F. Wirtgen, I. Demande, E. Pondant et F. Erneux) contre 4 (non de E. Troisfontaine et abstentions d'E. Strépenne, D. Chevigné, A. Georges) que le recours en annulation sera introduit dans les prochains jours.

Jean-Claude FONCK (L'Avenir)

Le Conseil d'État suspend le permis éolien - 02/03/2013

Attent -

Suspension de l'arrêté du ministre wallon Philippe Henry autorisant l'exploitation d'un parc de six éoliennes entre Strainchamps et Warnach.

Malgré le non de la population lors d'un référendum il y a deux ans, le permis de construction de six éoliennes à Fauvillers a été délivré par le ministre wallon Philippe Henry. Le Conseil d'État vient de notifier qu'était suspendue l'exécution de l'arrêté du 17 juillet 2012 du ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité de la Région wallonne accordant, sur recours, à la S.A. Air Energy, un permis unique pour la construction et l'exploitation d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sur le territoire de la commune de Fauvillers, entre Strainchamps et Warnach.

Ce permis vient donc d'être suspendu par le Conseil d'État mais celui-ci ne remet pas en cause la localisation ni le nombre d'éoliennes mais les normes en matière de bruit. Le Conseil d'État dénonce principalement les bases sur lesquelles s'est appuyé le permis pour établir les seuils de tolérance au bruit.

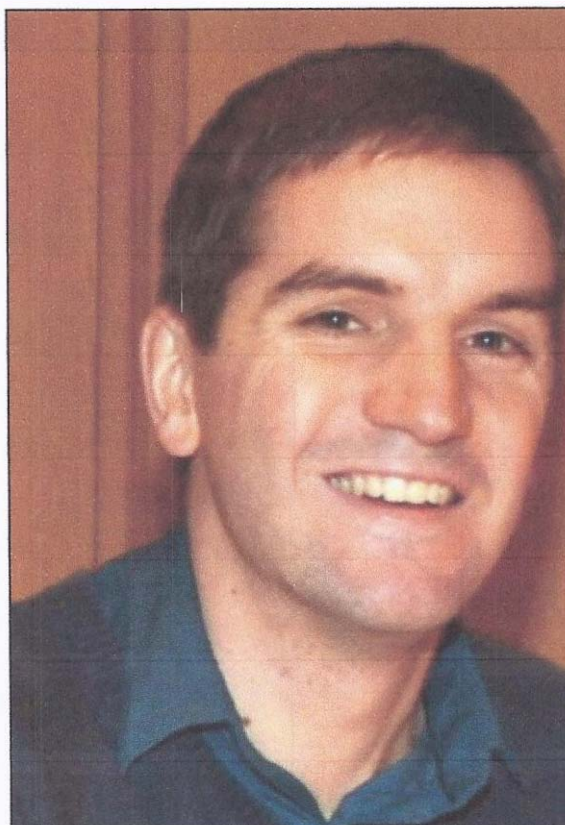
L'arrêt constate que l'autorité administrative a imposé des conditions particulières dans le permis sans avoir respecté les modalités imposées par le décret.

Manque de clarté dans les textes

En effet les bruits ne peuvent être mesurés par un vent en dessous de 5 mètres/seconde. Les éoliennes n'émettent cependant un bruit notable bien évidemment que lorsqu'elles sont en production, c'est-à-dire par des vitesses de vent dépassant généralement 5 mètres/seconde.

Le bourgmestre Écolo de Fauvillers Nicolas Stilmant estime que la décision du Conseil d'État est assez surprenante.

Il précise : *« Le Conseil d'État suspend le permis éolien sur base du recours en suspension des riverains, et l'argumentation porte sur une contradiction entre les normes de bruit existantes en Région wallonne, qui ne tiennent pas compte de la réalité de l'éolien, et les méthodes d'évaluation de l'impact sonore employées par les promoteurs. Le Conseil d'État ne se prononce pas sur le bien-fondé ou non du permis, mais constate simplement un manque de clarté dans les textes de la Région wallonne. Cela donne un peu l'impression que le Conseil*



d'État, voyant venir le Cadre éolien wallon, a voulu hâter sa sortie et dire : “ Nous avons besoin de cet outil rapidement pour clarifier la situation ”.»

Pour le projet éolien de Fauvillers, ce n'est sans doute pas un coup d'arrêt, mais un délai supplémentaire.

Nicolas Stilmant conclut : *«La balle est dans le camp de la Région wallonne et du promoteur. Il y aura nécessairement une réaction de la Région. Du côté de la majorité, nous avons étudié le dossier et pris des contacts ces dernières semaines, bien évidemment, mais cette décision nous place en attente d'une situation plus claire.»*

Jean-Claude FONCK (L'Avenir)